

<p>Valorisation des missions des professeurs(es) en temps de travail - Comptabilisation des absences</p> <p>CMAR Nouvelle-Aquitaine</p>	<p>Sources</p>
---	-----------------------

1	Accord local sur l'aménagement et la réduction du temps de travail	CMAR Nouvelle-Aquitaine, 18/01/2021
2	Règlement des services	CMAR Nouvelle-Aquitaine, validé par le Bureau le 13/10/2020
3	Protocole d'accord local sur la valorisation en temps de travail des missions des professeurs	CMAR Nouvelle-Aquitaine, 21/10/2021
4	Avenant no 1 à l'accord local sur la valorisation en temps de travail des missions des professeurs conclu en date du 22/10/2021	CMAR Nouvelle-Aquitaine, 17/01/2023
5	Avenant no 2 à l'accord local sur la valorisation en temps de travail des missions des professeurs conclu en date du 22/10/2021	CMAR Nouvelle-Aquitaine, 10/03/2023

<p>"Chaque professeur(e) a accès à sa demande sur la plateforme YPareo, à un relevé de ses activités qui reprendra les différentes missions du présent protocole"</p>	<p>STOP INFO STOP</p>
<p>"Il [Elle] sera destinataire début janvier et fin d'année scolaire d'un relevé consolidé de ses activités avec la répartition, par les différents temps de travail des professeurs (TPE, TPC et TPI)"</p>	

La CGC CMA peut m'aider,
afin d'appliquer le mode de comptabilisation de mon temps de travail

Je veux passer aux cas pratiques ?

Consultez nos deux tableaux ci-joints et faites une ou plusieurs simulations, grâce à **notre calculateur**

Temps de travail annuel - Heures complémentaires - Heures supplémentaires

I - J'assure des missions valorisées en temps d'enseignement ("TE") et temps pédagogique individuel ("TPI")		Mon temps de travail est égal à...
1	J'effectue des heures d'enseignement (y compris des heures de remplacement et/ou de soutien) [numéro 1, Protocole d'accord]	TE + TPI
2	Je réalise la passation d'épreuves orales, dans le cadre du sujets CCF (en Français, Histoire / Géographie, SST,...) - Je suis avec un groupe durant des heures de cours prévues sur mon planning [numéro 9.1, idem]	TE + TPI
3	Dans le cadre de projets extra-scolaires, j'accompagne un projet éducatif, culturel ou sportif, au centre de ressources (CDR), en situation de cours prévu sur mon agenda [numéro 10.1, idem]	TE + TPI
4	Professeur(e) référent(e) d'un groupe d'apprenants, j'anime une séance de "restitution de vécus", en situation de face-à-face pédagogique [numéro 14, idem]	TE + TPI
II - J'assure des missions valorisées en temps pédagogique collectif (« TPC ») - Hors mobilité (voir le point IV ci-après) - [DEBUT]		Mon temps de travail est...
5	J'effectue un positionnement en dehors des heures de cours qui me sont affectées [numéro 20, idem]	valorisé en temps réel, SAUF si ce positionnement est organisé en incluant une auto-correction
6	Je réalise hors temps d'enseignement, un entretien d'évaluation apprenti(e) (bilan, orientation Bilan Individuel de Formation) [numéro 22, idem]	valorisé à hauteur de 30 minutes par apprenti(e), sur la base de l'emploi du temps planifié par le RUP (responsable d'unité pédagogique)
7	J'assure dans une situation particulière et exceptionnelle, un suivi de la formation par contact téléphonique, avec en appui, une fiche contact, après validation de mon supérieur hiérarchique [numéro 26, idem]	valorisé à hauteur de 30 minutes par suivi
8	Je conçois des activités pédagogiques dont le contenu est déposé sur une plateforme de formation à distance (conception de cours digitalisés) [numéro 28, idem]	valorisé en temps "forfait projet", établi en concertation, validé par mon responsable pédagogique
9	J'effectue un tutorat auprès d'un(e) apprenant(e), dans le cadre d'une formation digitalisée : accompagnement technique et accompagnement pédagogique (motivation, suivi des travaux rendus, mobilisation des apprenants) [numéro 27, idem]	valorisé en temps "forfait projet", établi en concertation, validé par mon responsable pédagogique
10	Je participe à un conseil de perfectionnement ou un conseil de site [numéro 2, idem]	valorisé en temps réel
11	Je participe à une réunion pédagogique (dont la réunion de pré-rentrée) [numéro 3, idem]	valorisé en temps réel
12	Je participe à un conseil de classe [numéro 4, idem]	valorisé en temps réel
13	Je participe à un conseil de discipline « apprenants » [numéro 5, idem]	valorisé en temps réel
14	Je prépare un sujet d'examen, sur demande du certificateur (cf. convocation et/ou sollicitation de celui-ci) [numéro 18, idem]	valorisé après validation, en temps de travail précisé dans mon ordre de mission (temps établi en concertation)
15	Je prépare un sujet d'examen CCF et son corrigé [numéro 19, idem]	1) comptabilisé dans mon "TPI" affecté aux heures "TE" que j'effectue avec un groupe d'apprenants (ligne 1 ci-dessus) 2) valorisé en temps de travail supplémentaire "TPC", SI ET UNIQUEMENT SI ce travail est mutualisé, après concertation dans le cadre d'un groupe de travail piloté par des RUP, avec fiche projet en support Après de mon responsable hiérarchique, je peux solliciter cette concertation au sein de la CMAR NA, si je suis le seul / la seule professeur(e) de la matière dans mon établissement
16	Je participe à une commission de choix de sujets [numéro 6, idem]	valorisé en temps réel
17	J'effectue une surveillance d'examens [numéro 7, idem]	valorisé en temps réel
18	Je participe à un examen à l'extérieur de mon établissement [numéro 24, idem]	valorisé sur la base de la convocation qui m'est adressée et de mon ordre de mission

II - J'assure des missions valorisées en temps pédagogique collectif (« TPC ») - Hors mobilité (voir le point IV ci-après) - [FIN]		Mon temps de travail est...
19	J'assure la passation d'épreuves orales, hors cours, selon le temps défini par le règlement d'examen, dans le cadre de sujets CCF (en Français, Histoire / Géographie, SST,...) [numéro 9.2, idem]	valorisé en temps réel
20	Dans le cadre de la passation d'épreuves orales, selon le temps défini par le règlement d'examen (sujets CCF en Français, Histoire / Géographie, SST,...), je rédige le PV d'examen [numéro 9.2, idem]	valorisé à hauteur de 5 min. par candidat(e)
21	Je suis membre d'un jury d'examen ponctuel, à savoir HORS CCF [numéro 21, idem]	valorisé en temps réel
22	Dans le cadre de projets extra-scolaires, j'accompagne un projet éducatif, culturel ou sportif, projet qui n'est pas intégré au temps de cours au CFA (par exemple dans le cas d'une sortie hors CFA, ou d'une activité en dehors de la salle de cours) [numéro 10.2, idem]	valorisé en temps réel, après validation d'une fiche projet
23	Professeur(e) référent(e) d'un groupe d'apprenants, j'assure le suivi informel de la formation, je suis l'interface entre l'entreprise, la famille et l'équipe pédagogique, je prépare le conseil de classe,... [numéro 13, idem]	valorisé à hauteur de 30 minutes pour chaque semaine de cours, avec le groupe d'apprenants qui m'est affecté
24	Professeur(e) référent(e) d'un groupe d'apprenants, j'assure l'animation d'un conseil de classe, de réunions spécifiques au suivi de la formation [numéro 15, idem]	valorisé en temps réel
25	Je suis professeur(e) référent(e) d'une action en formation continue ou de type prépa-apprentissage, une « action TH »,... [numéro 16, idem]	valorisé en fonction du temps qui est précisé dans ma fiche mission portant sur cette action
26	Je prépare un(e) apprenant(e) à un concours, je suis présent lors du concours auquel il / elle participe [numéro 17, idem]	valorisé en fonction du temps alloué dans une fiche projet validée, établie en concertation et déterminée à partir d'un plafond par projet
27	J'effectue le tutorat d'un nouveau professeur / d'une nouvelle professeur(e) [numéro 29, idem]	valorisé en temps réel, avec en appui une fiche mission
28	Je participe à une action de promotion de l'alternance (réunions forum, partenaires), au-delà des deux journées comptabilisées dans mon "TPI" (cf. statut du personnel) [numéro 30, idem]	valorisé en temps réel
29	Je réalise mon entretien professionnel prévu au statut, fixé sur rendez-vous par mon supérieur hiérarchique [numéro 25, idem]	valorisé en temps réel
III - Je réalise des visites d'entreprise		Mon temps de travail est...
30	J'assure une visite d'entreprise [numéro 11, idem]	<p>1) valorisé en comptabilisant une heure "TE" et 0,5 H "TPI", par apprenant(e) (visite + déplacement)</p> <p>2) Si le temps "visite d'entreprise" dépasse 3 H 45, en y ajoutant le temps de déplacement précisé sur le site Internet "Google maps", la valorisation en temps ci-dessus est complétée par le temps de déplacement comptabilisé au réel</p> <p>Par ex. "Google maps" précise un temps de déplacement aller / retour égal à 3 H, mon temps de travail est valorisé à hauteur de 4 H 30 (1 H 30 + 3 H)</p>
31	J'assure une visite d'entreprise avec évaluation certificative de l'entreprise [numéro 12, idem]	<p>1) valorisé en comptabilisant une heure "TE", 0,5 H "TPI" et 0,5 H "TPC", par apprenant(e) (visite + déplacement)</p> <p>2) Si le temps "visite d'entreprise" dépasse 3 H 45, en y ajoutant le temps précisé par "Google maps", la valorisation en temps ci-dessus est complétée par le temps de déplacement comptabilisé au réel</p> <p>Par ex. "Google maps" précise un temps de déplacement aller / retour égal à 3 H, mon temps de travail est valorisé à hauteur de 5 H (2 H + 3 H)</p>

IV - Je participe à une mission de mobilité liée à l'apprentissage ou à l'accompagnement d'entreprises artisanales		Mon temps de travail est...
32	J'encadre des apprenants avec nuitée (mobilité courte, projet pédagogique) - Niveau national et international [Avenants 1 et 2, protocole d'accord]	<p>Valorisé à hauteur de 7,36 H pour un jour d'accompagnement, peu importe le jour, du lundi au dimanche, jour férié compris</p> <p>temps de travail "TPC", auquel il est ajouté le temps de transport, à partir du lieu d'affectation.</p>
	"dans le respect des règles légales d'encadrement de la durée du temps de travail effectif applicables à l'ensemble des agents de la CMAR NA" (avenant 1)	<p>compensé financièrement en forfait jour (heures "jour" et heures "nuit" comprises)</p> <p>1) Jours "semaine" [Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi] : 40 euros bruts par jour</p> <p>2) Jours "week-end / jour férié" [Samedi - Dimanche - Jour férié] : 75 euros bruts par jour</p> <p>forfait jour ci-dessus, valorisé à hauteur de 1,5 jour, si départ avant 6 H du matin et retour après 20 H, sous couvert d'un ordre de mission :</p> <p>1) Jours "semaine" [Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi] : 60 euros bruts par jour (1,5 x 40 euros)</p> <p>2) Jours "week-end / jour férié" [samedi - Dimanche - Jour férié] : 112,50 euros bruts par jour (1,5 x 75 euros)</p>
V - Je suis absent(e)...		Mon temps est...
33	Je suis absent(e) une journée, car il y a un jour férié entre le lundi et le vendredi de l'une de mes 39 semaines de travail [numéro 31, protocole d'accord]	<p>1) comptabilisé par la CMAR NA et le statut du personnel, sur la base 4,4 H "TE" + "TPI" associé</p> <p>Pour rappel, accord local CMAR NA, 39 semaines de travail, soit : $1435 \text{ H} / 39 \text{ semaines} = 36,78 \text{ H de travail par sem.}$</p>
34	Je suis absent une journée pour arrêt-maladie [numéro 32, idem]	<p>$36,78 \text{ H de travail par sem.} = 7,36 \text{ H par jour (} 36,78 \text{ H} / 5 \text{ jours)}$</p> <p>$861 \text{ H "TE"} / 39 \text{ semaines} = 22,07 \text{ H "TE" par sem.}$</p> <p>$22,07 \text{ H "TE"} / 5 \text{ jours} = 4,4 \text{ H "TE" par jour}$</p> <p>$492 \text{ H "TPI"} / 39 \text{ semaines} = 12,60 \text{ H "TPI" par sem.}$</p> <p>$12,60 \text{ H "TPI"} / 5 \text{ jours} = 2,52 \text{ H "TPI" par jour}$</p>
35	Je suis absent une journée car je suis en formation continue [numéro 33, idem]	<p>$82 \text{ H "TPC"} / 39 \text{ semaines} = 2,10 \text{ H par sem.}$</p> <p>$2,10 \text{ H "TPC" par sem. de travail} = 0,40 \text{ H par jour (} 2,10 \text{ H} / 5 \text{ jours)}$</p>
36	Je suis absent une journée pour événements familiaux (art. 31-I et 31-IV du statut du personnel + règlement des services) [numéro 35, idem]	<p>2) avis de la CGC CMA : sur la base d'une journée (règle de droit commun + règle appliquée par la CMAR NA, dans le cas de la valorisation en temps de travail d'une action consacrée à la mobilité, ligne 32)</p>
37	Je suis absent une journée car je suis en grève [numéro 34, idem]	
38	Je suis absent une semaine ou durant une autre durée d'absence, car je suis en arrêt-maladie [numéro 32, idem]	<p>1) comptabilisé sur la base d'un emploi du temps à temps complet, en cas d'absence complète d'une semaine : 22,07 H "TE" + "TPI" associé + 2,10 H "TPC" (statut du personnel + CMAR NA)</p>
39	Je suis absent une semaine ou durant une autre durée d'absence, car je suis en formation continue [numéro 33, idem]	
40	Je suis absent une semaine ou durant une autre durée d'absence, car je suis en grève [numéro 34, idem]	<p>2) comptabilisé selon la règle proportionnelle, dans tous les autres cas (statut du personnel)</p>